Une solution de financement pour investir dans un programme de travaux performant sans pénaliser votre budget.

Pour qui ? Propriétaires bailleurs ou occupants, SCI, petit-commerce, copropriétés et pour la rénovation des logements communaux.

Comment ? Hauts-de-France Pass Rénovation peut préfinancer vos travaux de rénovation énergétique. Après travaux, vous remboursez, en totalité ou en partie, grâce aux économies d'énergie après travaux.

Au bout du compte, vous investissez, profitez d'un logement plus confortable et plus performant, sans avoir à vous serrer la ceinture.

Une prime CEE pour faciliter le financement de votre projet de rénovation.

Dans le cadre de son accompagnement, Hauts-de-France Pass Rénovation vous fait bénéficier d'une Prime CEE cumulable avec la majorité des aides financières.

Le montant de la Prime est déterminé en fonction des travaux engagés, des caractéristiques du logement (surface chauffée, année de construction de votre logement, type de chauffage), des conditions de ressources et de la composition du ménage.





Hauts-de-France











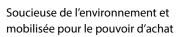












de ses habitants, la Région Hauts-de-France met en place une politique ambitieuse en faveur de l'efficacité énergétique et développe des outils concrets sur le terrain pour simplifier vos démarches.

« Hauts-de-France Pass Rénovation » est une initiative régionale, mise en œuvre par la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique. Ce dispositif 100% public est déployé sur l'ensemble du territoire et s'appuie sur les compétences des artisans et des entreprises du bâtiment des Hauts-de-France.

Pour plus d'infos :

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr N° Vert 0 800 02 60 80

contact@hautsdefrance-spee.fr

@passrenovation

f passrenovation

























être fait des informations qui y figurent.



représente pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni la Banque européenne

d'investissement ni la commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait

Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne









- *Vous souhaitez réduire vos dépenses de chauffage ?
- Vous n'avez pas les moyens d'investir dans un programme de travaux assez conséquent pour générer des économies d'énergie significatives ?
- Vous avez besoin d'un accompagnement pour définir votre programme de travaux (isolation de toiture, installation de fenêtres à double vitrage, remplacement de chaudière, ventilation,...)?
- "Vous avez besoin de conseils pour trouver les entreprises locales en capacité de réaliser ce genre de travaux?

Hauts-de-France Pass Rénovation propose un accompagnement technique et financier pour faciliter votre projet de rénovation!



 \bigcirc

VOS FACTURES
D'ÉNERGIE
SONT ÉLEVÉES,
VOTRE MAISON
EST MAL ISOLÉE,
DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE SONT
NÉCESSAIRES ...

Contactez-nous:

0 800 02 60 80 contact@hautsdefrance-spee.fr www.pass-renovation. hautsdefrance.fr

passrenovation PassRenovation 2



UN TECHNICIEN DU DISPOSITIF HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION VOUS RENCONTRE À VOTRE DOMICILE.

Avec lui, vous faites
le point sur votre situation,
vos finances, vos factures,
l'état de votre
logement. Le technicien
réalise un diagnostic
énergétique
et vous propose
un programme
de travaux personnalisé
et adapté à vos besoins.

3



VOUS SIGNEZ UN
CONTRAT D'ABONNEMENT
AU SERVICE PUBLIC⁽¹⁾.

Vous optez pour la **formule** qui vous convient :





Réalisation d'un audit énergétique du logement Conception du programme de travaux Recrutement des entreprises Accompagnement au suivi du chantier Avance du financement Paiement des entreprises Suivi des consommations pendant 3 ans



LE TECHNICIEN DU DISPOSITIF
HAUTS-DE-FRANCE PASS
RÉNOVATION S'ASSURE
DE LA BONNE RÉCEPTION
DE VOS TRAVAUX.

Hauts-de-France Pass Rénovation vous fait **bénéficier de la Prime CEE.**



Hauts-de-France
Pass Rénovation continue
de vous accompagner pendant 3 ans
dans le suivi de vos consommations.





Réalisation d'un audit énergétique du logement Conception du programme de travaux Assistance dans le recrutement des entreprises Assistance sur le suivi du chantier Suivi des consommations pendant 3 ans

(1) L'offre d'accompagnement du service public est payante à partir de la signature du contrat de service public (étape 3). La contribution au service public couvre l'ensemble de l'accompagnement. Cette contribution pourra être acquittée en une fois ou étalée sur 15 ans, moyennant le versement d'un acompte de 300€ à la signature du contrat.

2) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Exemple: Pour un financement Hauts-de-France Pass Rénovation de 10 000 € sur 300 mois (25 ans) au taux débiteur annuel fixe de 2,30%, 300 mensualités de 43.86 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,30%. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance à la charge de l'emprunteur : 13 158.34 €. Coût total du crédit : 3158.34 €. Coût total du crédit : 3158.34 €. Sous conditions, selon taux en vigueur et dans les limites fixées dans l'offre de crédit.